RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction de la Maison Départementale des Solidarités à Saint-Chely-d'Apcher

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 11 décembre 2026 à 12h00

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques
Missions Affaires juridiques et Marchés publics
BP 141
48004 MENDE CEDEX 4

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	**Construction de la Maison Départementale des Solidarités à Saint-Chély-d'Apcher**
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	18
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
2 - Conditions de la consultation....6
2.1 - Délai de validité des offres....6
2.2 - Forme juridique du groupement....6
2.3 - Variantes....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles....6
2.5 - Développement durable....7
3 - Les intervenants....7
3.1 - Conduite d'opération....8
3.2 - Maîtrise d'œuvre....8
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....8
3.4 - Contrôle technique....8
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....8
4 - Délais d'exécution....8
4.1 - Délai global d'exécution des prestations....8
4.2 - Délai d'exécution....9
4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement....9
5 - Contenu du dossier de consultation....9
6 - Présentation des candidatures et des offres....10
6.1 - Documents à produire....10
6.2 - Visites sur site....12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....14
7.1 - Transmission électronique....14
7.2 - Transmission sous support papier....17
8 - Examen des candidatures et des offres....17
8.1 - Sélection des candidatures....17
8.2 - Attribution des marchés....17
8.3 - Suite à donner à la consultation....19
9 - Renseignements complémentaires....20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....20
9.2 - Procédures de recours....20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction de la Maison Départementale des Solidarités à Saint-Chely-d'Apcher.

Ce projet comprend:

- la construction d'un bâtiment pour les locaux de la Maison Départementale des Solidarités,
- les aménagements des abords, voiries et espaces verts attenants.

Lieu d'exécution :
48200 SAINT-CHELY-D'APCHER

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 18 lots :

Lots	Désignation
1	Terrassements - VRD - Abords
2	Gros-oeuvre
3	Charpente et murs ossature bois
4	Couverture et bardage zinc - Etanchéité - Zingueries
5	Menuiseries extérieures aluminium
6	Serrurerie
7	Menuiseries intérieures bois
8	Doublage - Cloisons sèches - Plafonds - Isolation
9	Faux plafonds démontables
10	Chape - Carrelage - Faïence
11	Revêtement de sols souples
12	Peintures
13	Electricité - Courants forts et faibles *Trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sur ce lot :* *- PSE N°1: Alarme anti-intrusion* *- PSE n°2: Vidéo-surveillance* *- PSE n°3: Système de protection agression (type bouton anti-agression)*
14	Ascenseur
15	Chauffage - Plomberie - Sanitaire - Ventilation

16	Nettoyage
17	Mobilier
18	Aménagements extérieurs - Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lots	Code principal	Description
1	45112500-0	Travaux de terrassement
2	45223220-4	Travaux de gros œuvre
3	44142000-7	Charpentes
3	45223200-8	Ossatures
4	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
4	45262650-2	Travaux de bardage
4	45261210-9	Travaux de couverture
5	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
5	45421000-4	Travaux de menuiserie
6	44316500-3	Serrurerie
7	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
8	45320000-6	Travaux d'isolation
8	44112300-1	Cloisons
8	45421141-4	Travaux de cloisonnement
9	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
10	45431000-7	Carrelages
10	45262321-7	Travaux de chape
11	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
12	44810000-1	Peintures
13	45311200-2	Travaux d'installations électriques
14	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	42416100-6	Ascenseurs
15	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires

15	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
15	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
15	45330000-9	Travaux de plomberie
15	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
16	45452000-0	Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments
16	90522400-6	Nettoyage et traitement du sol
17	39151000-5	Mobilier divers
17	39100000-3	Mobilier
18	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire, la solidarité du mandataire étant indispensable à la parfaite exécution des prestations. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Pour le lot 13 : en plus de répondre à l'offre de base, les candidats ont **l'obligation** de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Description
13	PSE n°1	Alarme anti-intrusion
	PSE n°2	Vidéo-surveillance
	PSE n°3	Système de protection agression (type bouton anti-agression)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

➢ Bureau d'études économie du bâtiment et co-traitants:

ECOBATIMENT
1 Avenue Paulin Daudé
48000 MENDE

IB2M Agence Lozère
ZAE du Causse d'Auge
48000 MENDE

Stéphane BESSIERES
Architecte DPLG
12 Rue de la Chicane
48200 SAINT-CHELY D'APCHER

Joël BONNET
3 Avenue Paulin Daudé
48000 MENDE

ATELIER ROUCH
123 Place Jacques Mirouze
34000 MONTPELLIER

➢ Bureau d'études géotechniques :

AMGV43
416 Rue Jean Baptiste Lamarck
43700 SAINT GERMAIN LAPRADE

➢ Bureau de contrôle :

APAVE SUDEUROPE Antenne de Rodez
22 Boulevard du 122ème RI
12000 RODEZ

➢ Bureau de contrôle SPS :

SPS LOZERE
17 Rue basse
48000 MENDE

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par:

Jean-Philippe SALLES
Architecte DPLG
Hôtel du Département
48000 MENDE

Tél : 04 66 49 66 21 – Mail : jpsalles@lozere.fr

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera assurée par :

Joël BONNET
3 Avenue Paulin Daudé
48000 MENDE

Tél: 06 73 51 90 44

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE SUDEUROPE Antenne de Rodez
22 Boulevard du 122ème RI
12000 RODEZ

Tél : 05 65 78 04 65

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

SPS LOZERE
17 Rue basse
48000 MENDE

Tél : 04 66 65 10 21
Mail : contact@spslozere.fr

4 - Délais d'exécution

4.1 - Délai global d'exécution des prestations

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des plots du marché est de **18 mois calendaires.**

Il est fixé une période de préparation (commune à tous les lots), comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de 30 jours calendaires. Cette période débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Le planning prévisionnel des travaux est joint au dossier de consultation. Il sera revu et mis au point lors d'une réunion générale de toutes les entreprises adjudicataires avant le démarrage des travaux.

4.2 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution joint en annexe du CCAP, ou au planning spécifique retenu.

Les candidats devront s'engager à minima sur le planning prévisionnel et proposeront un planning spécifique pour lequel il soumissionne.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution annexé au présent CCAP. L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux est porté à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

Les modalités d'établissement du calendrier détaillé d'exécution sont fixées au CCAP.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées dans le cadre du budget départemental.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces écrites :
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Le rapport de sol – mission géotechnique – G2PRO
- Le rapport étude thermique
- Le rapport notice acoustique
- Le permis de construire – arrêté et annexes
- Le rapport du bureau de contrôle – RICT
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé
- Le planning de chantier
- Le plan topographique
- Le certificat de visite

- Les formulaires DC1, DC2 et DC4

Pièces graphiques :
- Les plans Architecte
- Les plans Structure
- Les plans Chauffage – Plomberie – Ventilation – Géothermie
- Les plans Electricité
- Les plans Charpente

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.info.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dans le cas où les renseignements et les pièces mentionnées ci-dessous pourraient être obtenus directement par le pouvoir adjudicateur par le biais d'une base de données accessible gratuitement, le candidat est tenu de fournir dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système électronique ou de cet espace de stockage numérique.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier COMPLET comprenant les pièces suivantes :

➔ **PIECES DE LA CANDIDATURE telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
➢ La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-contractants (DC1 ou équivalent) ;	Non

➢ Copie du ou des jugements prononcés, et du plan de redressement, si le candidat est en redressement judiciaire ;	Non
➢ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
➢ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
➢ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;	Non
➢ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;	Non
➢ Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin), avec spécifiquement : - pour le lot 2: une liste de références en réalisation de béton matricé - pour le lot 4: une liste de références en couverture zinc	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
LOT 1: QUALIBAT 1312 /1311 / 1321 / 1351 / 1341	Non
LOT 2: QUALIBAT 1292 / 2112 / 2153	Non
LOT 3: QUALIBAT 2302 / 2313	Non
LOT 4: QUALIBAT 3181 / 3811	Non
LOT 5: QUALIBAT 3521	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME). Pour plus d'information sur le Document Unique de Marché Européen (DUME), suivre les liens suivants : https://www.marches-publics.info/service-dume.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

➔ **PIECES DE L'OFFRE :**

Libellés	Signature
➢ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non*
➢ La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
➢ Le mémoire technique, **sous peine de rejet de l'offre,** devra mentionner l'ensemble des éléments nécessaires au jugement des offres. Il sera accompagné des fiches techniques des différents matériaux proposés avec indication précise des caractéristiques. Ces documents permettront la notation des critères « valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement », définis à l'article 8.2 ci-après.	Non
➢ Le Certificat de visite (pour les lots 1 et 2 uniquement)	Non

(*) Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature de l'offre électronique au moment du dépôt. Elle reste cependant possible. Seul l'attributaire sera tenu de signer son acte d'engagement à posteriori , la signature de l'acte d'engagement valant acceptation de toutes les pièces contractuelles.

La seule signature électronique d'un fichier comportant plusieurs documents (notamment d'un fichier type « ZIP ») n'est pas valable. Il est nécessaire de signer l'acte d'engagement individuellement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 1 et 2 uniquement. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Elles donneront lieu à l'établissement d'un certificat de visite selon le cadre type joint à remettre dans l'offre, dûment complété et signé.

Les candidats devront s'adresser à :

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
DCAJ / Direction des Bâtiments Départementaux du Patrimoine
48000 MENDE

Auprès de Monsieur Rémi SERVIER, au 06 33 04 14 81 (rservier@lozere.fr), pour une visite :

- le mardi 24 novembre 2026 de 9h00 à 16h00
- le mardi 1er décembre 2026 de 9h00 à 16h00

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

COPIE DE SAUVEGARDE :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.
Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par courrier, par pli recommandé avec avis de réception et devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques
Mission Marchés publics
BP 141
48004 MENDE CEDEX 4

ou remis contre récépissé dans les mêmes conditions à :

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques
Mission Marchés publics
Espace Olympe de Gouges

12, boulevard Britexte
48000 MENDE

et ce, aux heures suivantes : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

FORMATS ELECTRONIQUES DES FICHIERS :

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

IMPORTANT : l'acte d'engagement, seul document qui devra être signé électroniquement, devra être au format .pdf

Les candidats doivent transmettre leurs fichiers dans un des formats électroniques mentionnés au référentiel général d'intéropérabilité (RGI). Ces formats de fichiers sont les suivants :

Le format PDF (mode non révisable) : extensions correspondantes .pdf

Le format texte universel (mode révisable) : extensions correspondantes .rtf

Le format bureautique ouvert ODF (mode révisable, format ouvert, normalisé ISO) : extensions correspondantes

.odt pour les textes
.ods pour les feuilles de calcul
.odp pour les présentations de diaporama
.odg pour les dessins et graphiques

Le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable) : extensions correspondantes
.doc ou .docx pour les textes
.xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul
.ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama

Le format de CAO « OpenDWG » (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques
ou le format PDF 1.7 (mode non révisable, normalisé ISO, conservation des calques) : extensions correspondantes .dxf

Le format propriétaire DWG (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques ou le format propriétaire DWF (mode non révisable) : extensions correspondantes .dwg

Les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images : extensions correspondantes
.jpg
.png
.tif

Les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores : extensions correspondantes
.mp3
.wav

Le format vidéo MPEG-4 : extensions correspondantes .mp4

Le pouvoir adjudicateur impose les formats ci-dessus, afin de garantir le contenu des documents lors de leur ouverture.

En complément, afin de veiller à la compatibilité des formats des documents transmis, tout en acceptant l'ensemble des formats ci-dessus, le pouvoir adjudicateur préconise les formats PDF pour les formats non révisables et les formats ouverts ODF (odt,ods,odp,odg) pour les formats révisables. En effet, ils correspondent aux formats nativement utilisés par le pouvoir adjudicateur pour lire les documents.

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE :

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ESPACE ENTREPRISE ET ATTESTATIONS SUR LA PLATEFORME AWS :

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Le pouvoir adjudicateur conseille au candidat de reporter cette adresse électronique dans son acte d'engagement.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Prévoyez le temps nécessaire pour que votre réponse soit reçue dans son intégralité dans les délais (l'heure de la fin du téléchargement étant prise en compte pour l'heure de réception de votre pli dans les délais impartis)

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	40 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

➢ **Le critère « Prix des prestations »** sera noté sur 20. La note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix HT le plus bas, après élimination des offres anormalement basses.

La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

Note de X = 20 x (2 Pmin – P / P min)

Dans l'hypothèse ou un candidat aurait une note négative sur le critère prix, cette dernière sera ramenée à 0.

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

➢ **Le critère « Valeur technique »** sera également noté sur 20 et sera jugé à partir du contenu du mémoire technique fourni par le candidat.

Pour tous les lots, excepté le lot 2 :
Ce critère est décomposé en 3 sous-critères selon la clé de répartition suivante:

1°) Moyens humains et matériels mis à disposition pour le chantier (notés sur 7)
2°) Méthodologie d'exécution, approche et organisation des travaux (notées sur 10)
3°) Qualité de matériaux utilisés (notée sur 3)

Pour le lot 2 uniquement :
Ce critère est décomposé en 4 sous-critères selon la clé de répartition suivante:

1°) Savoir-faire en terme de mise en oeuvre de béton matricé sur des projets architecturaux de complexité équivalente (notées sur 5)
2°) Moyens humains et matériels mis à disposition pour le chantier (notés sur 5)
3°) Méthodologie d'exécution, approche et organisation des travaux (notées sur 7)
4°) Qualité de matériaux utilisés (notée sur 3)

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère

➢ **Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement»** sera noté sur 20 et sera jugé sur la base du mémoire technique fourni par le candidat.

Ce critère est décomposé en 4 sous-critères selon la clé de répartition suivante:

1°) Tri des déchets sur le chantier et valorisation (noté sur 5)
2°) Optimisation des transports et réduction des déplacements pendant le chantier (notés sur 5)
3°) Réduction de la consommation d'eau pendant le chantier (notée sur 5)
4°) Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des sols (notés sur 5)

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées.

La note sera arrondie à la décimale. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.
En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'Acte d'engagement prévaudront sur toute autre indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Analyse des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :

Les PSE relatives au lot n° 13 sont obligatoires. Par conséquent, les candidats sont tenus de présenter à la fois, une offre pour l'offre de base **et** de répondre obligatoirement aux PSE suivantes :

PSE n°1: alarme anti-intrusion
PSE n°2: vidéosurveillance
PSE n°3: système de protection agression personnel (type bouton anti-agression)

Le jugement des offres se fera au moyen de classements multiples correspondants aux combinaisons des PSE, que le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander ou non, lors de l'attribution du marché.

Il sera donc procédé à autant de classement des offres qu'il y a de combinaisons possibles, à savoir :

- Classement sur la base de l'offre de base seule ;
- Classement sur la base de l'offre de base combinée avec la PSE n°1 ;
- Classement sur la base de l'offre de base combinée avec la PSE n°2 ;
- Classement sur la base de l'offre de base combinée avec la PSE n°3 ;
- Classement sur la base de l'offre de base combinée avec l'ensemble des PSE.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non, tout ou partie de ces PSE lors de la notification du marché, en retenant le candidat classé premier pour la combinaison retenue.

S'il décide de ne pas commander la (ou les) PSE, il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte de la seule offre de base.

8.3 - Suite à donner à la consultation

NEGOCIATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés. Ces négociations se feront dans le cadre d'échanges électroniques et/ou d'entretien au cours desquels le pouvoir adjudicateur s'engage à respecter l'anonymat et à ne pas porter atteinte au secret en matière commerciale et industrielle. Les résultats des négociations

seront consignés dans un procès verbal et feront l'objet, pour le candidat retenu, d'une mise au point co-signée de la collectivité et du titulaire du marché.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est rappelé aux candidats que leur identification lors du retrait du DCE est indispensable s'ils souhaitent être tenus informés des modifications et des correspondances relatives au présent dossier (réponses aux questions posées par d'autres candidats, erratums) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou de déclarations sans suite.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES CEDEX 09

Tél : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : https://www.telerecours.fr/